

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2012

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société du 21 Avril 2011 et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au 30 Septembre 2012 qui font apparaître un actif net de 9.090.022 D pour un capital social de 8.833.400 D et une valeur liquidative égale à 102^d,905 par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au 30 Septembre 2012 sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au 30 Septembre 2012.

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus, il convient de signaler les faits suivants :
FINACorp Obligataire SICAV a souscrit à l'emprunt obligataire Amen Bank Subordonné 2012 pour un montant de 350.000 Dt (Cat A : Taux fixe de 6,25%). Les intérêts intercalaires servis par l'Amen Bank ont été calculés sur la base d'un taux variable (Cat B : TMM + 1,3%). De ce fait, FINACorp Obligataire SICAV a changé ce placement d'un taux fixe (Cat A) à un taux variable (Cat B). Le différentiel des intérêts intercalaires a été supporté par la société gestionnaire FINACorp S.A.

Tunis le 30 octobre 2012

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

MANAGING PARTNER
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 30/09/2012	Au 30/09/2011	Au 31/12/2011
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	5 316 813	5 264 578	5 332 629
a- Actions et valeurs assimilées		450 160	305 139	307 674
b- Obligations et valeurs assimilées		3 502 504	3 595 587	3 647 451
c- Emprunts d'état		1 364 149	1 363 853	1 377 504
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	3 796 658	1 337 447	1 412 328
a- Placements monétaires		1 985 673	499 064	1 000 227
b- Disponibilités		1 810 985	838 382	412 102
Créances d'exploitations		0	0	0
Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIFS		9 113 471	6 602 025	6 744 957
<u>PASSIFS</u>		23 449	21 634	24 988
Opérateurs créditeurs	PA1	19 073	17 346	19 405
Autres créditeurs divers	PA2	4 377	4 287	5 583
<u>ACTIF NET</u>		9 090 022	6 580 391	6 719 969
Capital	CP1	8 868 495	6 410 076	6 498 601
Sommes distribuables		221 527	170 315	221 368
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		83	31	32
b- Résultat distribuable de la période		163 228	165 753	214 419
c- Régul. Résultat distribuables de la période		58 216	4 531	6 918
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		9 113 471	6 602 025	6 744 957

ETAT DE RESULTAT						
LIBELLE	NOTE	Période du 01.07.12 au 30.09.12	Période du 01.01.12 au 30.09.12	Période du 01.07.11 au 30.09.11	Période du 01.01.11 au 30.09.11	Période du 01.01.11 au 31.12.11
Revenus du portefeuille-titres	PR1	51 447	172 316	55 763	177 302	231 757
a- Dividendes		0	13 029	0	4 000	4 000
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		37 796	118 630	42 112	132 794	173 597
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0	0	0
d- Revenus des emprunts d'état et valeurs assimilés		13 651	40 657	13 651	40 509	54 160
Revenus des placements monétaires	PR2	17 113	34 283	9 640	30 044	38 662
Total des revenus des placements		<u>68 560</u>	<u>206 599</u>	<u>65 404</u>	<u>207 346</u>	<u>270 419</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-12 464	-34 448	-10 856	-32 942	-44 382
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		56 096	172 150	54 548	174 404	226 037
Autres produits	PR 3	0	0	0	19	36
Autres charges	CH 2	-3 155	-8 922	-2 890	-8 670	-11 654
RESULTAT D'EXPLOITATION		52 941	163 228	51 658	165 753	214 419
Régularisation du résultat d'exploitation		46 699	58 216	-4 054	4 531	6 918
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		99 639	221 444	47 603	170 284	221 337
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-46 699	-58 216	4 054	-4 531	-6 918
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		3 063	-4 957	3 362	-991	1 544
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	0	-1 330	1 031	1 031
Frais de négociation		0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		56 004	158 271	53 689	165 793	216 994

VARIATION DE L'ACTIF NET						
LIBELLE		Période du 01.07.12 au 30.09.12	Période du 01.01.12 au 30.09.12	Période du 01.07.11 au 30.09.11	Période du 01.01.11 au 30.09.11	Période du 01.01.11 au 31.12.11
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>56 004</u>	<u>158 271</u>	<u>53 689</u>	<u>165 793</u>	<u>216 994</u>
a- Résultat d'exploitation		52 941	163 228	51 658	165 753	214 419
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		3 063	-4 957	3 362	-991	1 544
c- plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	0	-1 330	1 031	1 031
d- Frais de négociation de titres		0	0	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>		<u>0</u>	<u>-210 193</u>	<u>0</u>	<u>-193 418</u>	<u>-193 418</u>
<u>Transactions sur le capital</u>		<u>2 017 595</u>	<u>2 421 975</u>	<u>-344 962</u>	<u>-597 348</u>	<u>-508 971</u>
a- Souscriptions		5 552 812	15 263 797	6 121 891	14 292 803	19 411 833
- Capital		5 413 800	14 734 000	5 956 700	13 826 100	18 778 200
- Régularisation des sommes non distribuables		20 492	66 494	25 822	60 476	83 196
- Régularisation des sommes distribuables		118 520	463 302	139 368	406 227	550 437
b- Rachats		3 535 217	12 841 821	6 466 852	14 890 151	19 920 805
- Capital		3 450 600	12 367 800	6 296 200	14 367 700	19 234 200
- Régularisation des sommes non distribuables		12 814	57 842	27 228	63 412	85 742
- Régularisation des sommes distribuables		71 803	416 179	143 424	459 039	600 862
VARIATION DE L'ACTIF NET		2 073 599	2 370 053	-291 273	-624 973	-485 395
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>		<u>2 073 599</u>	<u>2 370 053</u>	<u>-291 273</u>	<u>-624 973</u>	<u>-485 395</u>
a- Début de période		7 016 423	6 719 969	6 871 664	7 205 364	7 205 364
b- Fin de période		9 090 022	9 090 022	6 580 391	6 580 391	6 719 969
<u>NOMBRE D'ACTIONNAIRES</u>		<u>19 632</u>	<u>23 662</u>	<u>-3 395</u>	<u>-5 416</u>	<u>-4 560</u>
a- Début de période		68 702	64 672	67 211	69 232	69 232
b- Fin de période		88 334	88 334	63 816	63 816	64 672
VALEUR LIQUIDATIVE		102,905	102,905	103,115	103,115	103,908
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE		3,027%	3,110%	3,395%	3,420%	3,320%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Arrêtées au 30/09/2012***(Unité en Dinars Tunisiens)***NOTE 1: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2012, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des obligations et placements monétaires

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

A signaler que les états financiers trimestriels de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2012 à **5 316 813 DT** et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Côût d'Aquisition	Valeur au 30/09/2012	% de L'Actif Net
BTA	1 280	1 333 582	1 364 149	15,01
BTA 5.25% MARS2016	1 080	1 122 782	1 148 383	12,63
BTA 5.5% MARS2019	200	210 800	215 767	2,37
Obligations et Valeurs Assimilées	53 950	3 443 469	3 502 504	38,53
AB 2008	3 000	240 000	244 897	2,69
AB 2009 SUB	1 150	91 989	91 999	1,01
AB SUB 2012	3 500	350 000	350 513	3,86
AIL 2012-1	0 500	50 000	50 914	0,56
ALEAS 2009 SUB	3 000	300 000	309 016	3,40
ATL 2008/1	3 000	60 000	61 060	0,67
ATL 2009/2	1 000	80 000	80 055	0,88
ATL 2009/3	0 500	30 000	30 928	0,34
ATL 2010/1	2 500	150 000	150 915	1,66
ATL 2010/2	1 000	100 000	103 318	1,14
BTE 2010	3 500	315 000	315 565	3,47
CIL 2007/2	1 500	30 000	30 946	0,34
CIL 2009/3	2 000	120 000	123 388	1,36
CIL 2010/1	2 000	120 000	120 870	1,33
CIL 2010/2	1 000	80 000	83 130	0,91
HL 2008/1	3 000	60 000	61 289	0,67
HL 2009/1	1 600	64 000	64 444	0,71
HL 2010/1	1 600	96 000	97 160	1,07
STB 2010/1	3 000	259 980	265 778	2,92
TJL 2011	1 000	100 000	103 436	1,14
TLS 2008/1	3 000	60 000	60 795	0,67
TLS 2009 SUB	1 600	64 000	64 048	0,70
TLS 2010/2	2 000	160 000	165 997	1,83
UIB 2009/1	2 500	212 500	214 571	2,36
UIB 2011/2	1 000	100 000	103 160	1,13
UNIFACTOR 2008	3 500	70 000	72 004	0,79
UNIFACTOR 2010	1 000	80 000	82 308	0,91
TITRES OPCVM	4 470	451 923	450 160	4,95
	4 470	451 923	450 160	4,95
TOTAL		5 228 974	5 316 813	58,49

AC2 : Note sur les Placements monétaires et les disponibilités

Les placements monétaires ont atteint au 30/09/2012 un niveau de 1 985 673 DT et sont détaillés comme suit :

Désignation du titre	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2012	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt	1 495 897	1 497 320	16,47
CDP-ATB- 30J-19-06-2012	498 621	499 401	5,49
CDP-BTK- 30J-26-06-2012	498 605	499 115	5,49
CDP-BT- 30J-19-06-2012	498 671	498 804	5,49
Billet de trésorerie	488 161	488 353	5,37
BT 180J ATTIJARI LEASING 28.09.12 6.10%	488 161	488 353	5,37
TOTAL	1 984 058	1 985 673	21,84

Les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	30/09/2012	30/09/2011
Avoir en banque	1 770 158	827 840
Sommes à l'encaissement	33 401	7 671
Sommes à régler	- 309	- 18
Intérêts sur DAV	7 735	2 890
TOTAL	1 810 985	838 382

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 51 447 DT pour la période allant du 01-07-2012 au 30-09-2012 contre 55 763 DT pour la même période une année auparavant. Ces revenus se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 01-07-2012 Au 30-09-2012	Du 01-07-2011 Au 30-09-2011
Dividendes des OPCVM	0	0
Revenus Des Obligations et Valeurs Assimilées		
<i>Intérêts</i>	37 796	42 112
Revenus Des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		
<i>Intérêts</i>	13 651	13 651
TOTAL	51 447	55 763

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires ont atteint un total de 17 113 DT pour la période allant du 01-07-2012 au 30-09-2012 contre 9 640 DT pour le troisième trimestre de l'année précédente. Ces revenus de détaillent comme suit :

LIBELLE	Du 01-07-2012 Au 30-09-2012	Du 01-07-2011 Au 30-09-2011
Intérêts sur les placements monétaires	10 061	6 383
intérêts sur compte de dépôt	7 052	3 258
TOTAL	17 113	9 640

Note sur les autres actifs et passifs :

Libellé	Solde au 30-09-2012	Solde au 30-09-2011
PA1 : Opérateurs Créditeurs		
<i>Frais de gestionnaires</i>	11 088	9 381
<i>Frais de dépositaire</i>	7 985	7 965
Total	19 073	17 346
PA2 : Autres créditeurs Divers		
<i>Autres Opérateurs créditeurs</i>	3 744	3 740
<i>Autres Créditeurs (CMF)</i>	633	547
<i>R à S sur commission gestionnaire</i>	0	0
Total	4 377	4 287

Note sur les charges et autres produits de gestion :

Libellé	Au 30-09-2012	Au 30-09-2011
CH1 : Charges de gestion des placements		
<i>Rémunération du gestionnaire</i>	30 031	28 517
<i>Rémunération du dépositaire</i>	4 417	4 425
Total	34 448	32 942
CH2 : Autres Charges		
<i>Rémunération du CAC</i>	3 743	3 740
<i>Redevance CMF</i>	5 090	4 833
<i>Charges diverses</i>	89	97
Total	8 922	8 670
PR3 : Autres Produits		
<i>Autres Produits</i>	0	19

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31-12-2011	
* Montant	6 467 200
* Nombre de Titres	64 672
* Nombre d'actionnaires	171
Souscription réalisées	
* Montant	14 734 000
* Nombre de titres émis	147 340
Rachats effectués	
* Montant	12 367 800
* Nombre de titres rachetés	123 678
Capital au 30-09-2012	
* Montant	8 833 400
* Nombre de Titres	88 334
* Nombre d'actionnaires	186

NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31-12-2012	6 498 601	6 498 601
<i>Souscription de la période</i>	14 734 000	14 734 000
<i>Rachat de la Période</i>	-12 367 800	-12 367 800
Autres Mouvements	3 695	225 222
<i>Variation de plus ou moins value et frais de négociation</i>	-4 957	-4 957
<i>Régularisation Sommes ND de la période</i>	8 652	8 652
<i>Sommes distribuables</i>		221 527
Capital Fin de période au 30-09-2012	8 868 495	9 090 022

5 - AUTRES INFORMATIONS**5- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celui-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

Les honoraires de « FINACorp » au 30/09/2012 s'élèvent à 30.031 DT.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services la rémunération du dépositaire au 30/09/2012 s'élève à 4.417 DT. Tout montant facturé en plus est à la charge de la société « FINACorp S.A».

5- 3 Rémunération du distributeur

La FINACorp S.A rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement en contre partie du service de distributeur calculée sur la base d'un taux égal à 025% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis.

5- 4 Prise en charge par FINACorp des charges hors exploitation

La société « FINACorp » prend en charge les charges de gestion suivantes en lieu et place de la FINACorp Obligataire SICAV tels que :

- La charge de la TCL
- Les dépenses publicitaires et de publication
- Paiement des jetons de présence s'il y a lieu